



Délégation régionale
Franche-Comté

CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION
Compte rendu de la séance
du 4 février 2016

Etaient présents :

- *Michel Désiré, Délégué régional, maire de Passavant-La-Rochère*
- *Bernard Amiens, titulaire, maire d'Arbois*
- *Isabelle Arnould, titulaire, conseillère départementale de la Haute-Saône*
- *Florence Rogeboz, Vice-présidente du Conseil départemental du Doubs*
- *Pierre Maury, titulaire, conseiller municipal Sainte-Suzanne*
- *Yves Vola, titulaire, maire-adjoint de Belfort*
- *Jean-Michel Avondo, titulaire CGT*
- *Laurent Hubler, titulaire CGT et Bernard Vermelin, deuxième suppléant*
- *Philippe Flamand, titulaire CFDT*
- *Manuelle Lambert, titulaire CFDT*
- *Philippe Vermot-Desroches, titulaire FA-FPT et Maud Vienet, deuxième suppléante*
- *Jean-François Longaretti, titulaire FO*
- *Fabienne Gery deuxième suppléante UNSA pour Emmanuel Petit, titulaire empêché*

Les autres membres étaient excusés

Délégation régionale Franche-Comté

- *Déborah Dumoulin-Lacoye, directrice régionale*
- *Jean-Marie Bassinet, directeur adjoint chargé de la formation*
- *Liliane Réjus, directrice adjointe chargée des ressources*
- *Samuel Guidet, responsable des systèmes d'information et de téléphonie*
- *Corinne Aubert, Martine Blahay, Elodie Bomont, Dorine Caraës, Fernando Da Silva, conseillers formation*
- *Olivia Labory, responsable du service comptabilité-marchés*
- *François Guyot, responsable maintenance et équipements*

Ordre du jour

1. BP 2016
2. Baromètre d'image de l'établissement
3. Effectifs territoriaux
4. Questions diverses

Après avoir recensé les membres présents et excusés, et le quorum étant atteint, le délégué régional ouvre la séance à 10 h 00.

Michel Désiré, délégué régional informe les membres du CRO de la délégation régionale du CNFPT Franche-Comté de la disparité qui pourra courir jusqu'aux prochaines élections professionnelles (2018) entre les représentants du collège des élus (6) et les représentants du collège des personnels (7). En effet, le siège administratif de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté étant provisoirement situé à Dijon, le représentant de la Région assistera au CRO de la délégation régionale du CNFPT Bourgogne jusqu'à ce que la décision définitive soit prise.

Michel Désiré évoque ensuite l'actualité de l'établissement avec notamment la baisse avérée du taux de cotisation des collectivités territoriales à 0,9% et passe la parole à **Déborah Dumoulin-Lacoye**, directrice régionale pour la présentation du budget primitif 2016.

La directrice régionale revient, dans un premier temps, sur l'activité de l'année 2015. On note une belle progression de l'activité au premier semestre : +13% de journées formation réalisées, +12% de stagiaires accueillis en formation et un niveau de partenariat encore soutenu avec la mise en place d'une opération informatique « migration office 2013 » (comptant plus de 240 sessions) et débutée en 2014 pour la ville, le CCAS et l'agglomération de Besançon.

L'objectif fixé par l'établissement d'atteindre une moyenne de 15 agents présents par action reste cependant difficile à atteindre, les actions du domaine sécurité sont nombreuses et leur effectif maximum d'inscrits réglementé.

La directrice régionale expose ensuite les points saillants du budget primitif 2016. Ce budget a bien évidemment été élaboré dans le respect du cadrage de la directive nationale. Aussi, et en raison de la baisse de la cotisation, le siège de l'établissement s'engage cette année dans une gestion prudentielle (le budget prévisionnel 2016 alloué aux délégations correspond à 90% de leur budget 2015 consommé).

La délégation régionale programme donc 3 469 Journées Formation (JF), soit 255 JF de moins qu'au BP 2015. Cet écart sera comblé avec l'attribution du budget supplémentaire qui portera principalement sur une demande de crédits pour mettre en œuvre les formations intra cotisation du second semestre. En effet, lors du budget supplémentaire voté en juin, par le conseil d'administration, le fonds de roulement sera réinjecté dans le budget, ce qui compensera la baisse de 10% de la cotisation. Le niveau d'activité sera donc maintenu pour 2016. Il n'est pour l'instant pas envisagé de changement en ce qui concerne le remboursement des indemnités de déplacement, la prise en charge de l'hébergement, de la restauration,... dans le cadre des formations.

Pour le budget formation, on constate :

- une augmentation des jours de formation d'intégration (+ 50JF) suite à l'allongement des FI B au 1^{er} janvier 2016,
- un transfert important de l'intra partenariat sur l'intra cotisation (suite à la délibération du CA du 5 novembre 2014),
- un équilibre entre l'activité inter 59% et l'activité intra et union 41% (souhait du CRO de respecter cet équilibre),
- une reconduction des événementiels
(il existe une forte demande de la part des collectivités territoriales – ces journées permettent également d'augmenter le taux moyen de stagiaires présents).

Le budget ressources :

- Le budget ressource est en baisse (-7,8%), mais il permet d'assurer les dépenses de gestion courantes.
- On note l'augmentation de l'enveloppe « mobilier et matériels » afin de renouveler une partie du mobilier datant de 1988 ainsi que l'inscription de l'acquisition d'un tableau blanc numérique.

Le délégué régional invite les membres présents à faire part de leurs questionnements vis-à-vis de ce budget primitif 2016.

Philippe Flamand, titulaire CFDT, s'interroge sur la baisse supérieure à 10 % du budget.

Déborah Dumoulin-Lacoye précise que le budget primitif 2016 représente 90% du budget 2015 consommé, et non 90% du BP 2015.

Jean-Michel Avondo, titulaire CGT, regrette le manque de mobilisation générale pour le soutien du taux de cotisation des collectivités territoriales à 1%. L'effet du 0,9% s'étant déjà fait ressentir avec la suppression de 3 contrats d'agents en renfort au sein de l'établissement, dont un en délégation régionale. Il fait part également de son inquiétude pour l'avenir des personnels permanents pour lesquels, les chiffres le démontrent, l'activité ne cesse de croître.

Déborah Dumoulin-Lacoye souhaite apporter des éléments de réponses à Jean-Michel Avondo quant à la non-reconduction du contrat d'un agent remplaçant au sein de la délégation régionale. Il ne s'agit pas là d'un des premiers effets de la baisse de la cotisation mais d'un choix d'organisation interne des services. Elle indique qu'un autre agent est toujours en contrat de remplacement par le biais du Centre de gestion. Le siège de l'établissement a d'autre part autorisé la compensation du mi-temps thérapeutique d'une assistante formation par un remplacement temporaire Centre de gestion.

Bernard Amiens, maire d'Arbois, fait part de sa « colère froide » face à cette nouvelle baisse de la cotisation à 0,9%. La précédente mandature s'était déjà insurgée en affirmant son opposition unanime à l'encontre de cette mesure votée en 2011 (le 1% avait été rétabli l'année suivante). Cette mesure est imposée une nouvelle fois. Il la qualifie de « mesurette » : l'incidence sur le budget des collectivités est minime mais les effets conséquents pour ces dernières (coûts de formation très élevés par le biais de prestataires externes). Bernard Amiens regrette également le manque de considération du « gouvernement » pour la formation des agents territoriaux, vis-à-vis et comparativement à celle des personnels de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière. Il rappelle également l'effort fourni par l'établissement pour accroître son offre de formation (+ 38% depuis 2008). La baisse de la cotisation pourrait engendrer une diminution de l'offre de formation. Le fonds de roulement de l'établissement qui sera réinjecté en cours d'exercice n'est une opération valable qu'une fois.

Michel Désiré précise que le siège de l'établissement s'est engagé sur l'attribution d'un budget supplémentaire pour atteindre celui alloué en 2015 afin de maintenir le même niveau d'activité.

Jean-François Longaretti, titulaire FO, s'interroge également sur le budget supplémentaire.

Déborah Dumoulin-Lacoye indique que la demande de budget supplémentaire interviendra en juin pour assurer la réalisation notamment des actions « intra » sur cotisation du second semestre.

Philippe Flamand revient sur les dispositions arrêtées pour augmenter le nombre de stagiaires présents par action. L'augmentation de l'offre d'événementiels correspond tout à fait à la demande des collectivités puisque le format « journée d'actualité » permet aux agents ayant de fortes contraintes présentes sur leur lieu de travail, d'assister à des formations (ex : secrétaires de mairie ; ce type d'action draine également un nombre d'inscrits conséquent). Il se dit plus perplexe face à la mise en place du surbooking sur les actions. Si les agents s'inscrivent massivement à une formation, le taux de refus augmentera considérablement. Ne faudrait-il pas ouvrir les actions « en difficulté » (nombre d'inscrits ne permettant pas leur organisation) à de l'union de collectivités avec un niveau géographique « construit » et « raisonnable ». Il cite en exemple une action sur l'élaboration des fiches de poste prévue au premier semestre 2014 qui ne trouvait pas son public, la proposition d'ouverture à l'union sur le pays horloger a permis sa réalisation au second semestre.

Laurent Hubler partage l'avis de Philippe Flamand sur ces questions. Pour lui, le surbooking ne peut être une méthode de travail. Les collectivités programment la formation de leurs agents afin d'assurer la continuité de service tout au long de l'année. Si le CNFPT refuse les agents pour cause de surbooking, comment les collectivités vont-elles gérer et anticiper les départs en formation ?

Déborah Dumoulin-Lacoye revient sur la sémantique utilisée qui semble prêter à confusion.

La délégation régionale a fait le choix d'organiser les formations inter avec un nombre minimum de 13 participants (sauf formations réglementaires) et d'augmenter les effectifs notamment sur les formations dites de « fondamentaux » pour lesquelles une marge importante est constatée au regard du taux d'absentéisme. L'objectif de la délégation régionale est d'atteindre le nombre moyen de stagiaires présents fixé par les services nationaux.

Philippe Flamand souligne que le contenu des formations doit alors être bien ciblé.

Les membres du CRO s'interrogent sur les formations payantes, que représentent-elles à l'heure actuelle ?

La directrice régionale indique qu'en 2015, la formation payante représentait 410 journées formation. Sur le budget prévisionnel 2016, 76 journées formation sont programmées, pour le domaine sécurité (FCO police notamment et formations CHSCT).

Michel Désiré cite l'exemple des centres de gestion qui sont très demandeurs de formation CHSCT.

Pour **Philippe Flamand**, les formations obligatoires relatives à la sécurité nécessitent un recyclage régulier pour les agents.

Laurent Hubler partage cet avis. Le budget investi sur les formations sécurité permet de réduire les coûts liés aux accidents du travail pour les collectivités. Un agent formé à la sécurité évitera certains risques...

Le délégué régional soumet le budget 2016 à l'avis du CRO :

contre : 3 voix – abstention : 4 voix – pour : 6 voix

La proposition de budget 2016 reçoit un avis favorable

Les représentants de la CFDT saluent l'effort fourni par la délégation régionale pour intégrer les contraintes budgétaires liées à la baisse de la cotisation mais ne peuvent toutefois pas approuver cette baisse de budget.

Le délégué régional passe au point suivant inscrit à l'ordre du jour et donne la parole à la directrice régionale pour la présentation du baromètre d'image 2015 de l'établissement.

Initié en 2013, le baromètre d'image permet au CNFPT d'évaluer la perception et le niveau de satisfaction exprimés par les agents, les cadres de direction et les élus territoriaux. L'établissement dispose ainsi d'un outil pour analyser sur la durée l'évolution de son image, cerner les attentes de ses publics, identifier des axes d'amélioration et mesurer ses progrès. La 3^{ème} édition de ce baromètre, paru en octobre 2015, reflète la bonne image dont bénéficie le CNFPT et les attentes fortes de ses publics à son égard.

L'édition 2015 du baromètre confirme les enseignements de 2014 avec des indicateurs de satisfaction en progrès ou stables.

Le CNFPT est perçu comme un organisme de référence. Il dispose d'une notoriété et d'une bonne image toujours très élevées auprès des cibles (plus de 90 %).

Partenaire de confiance, le CNFPT est très apprécié pour sa capacité à nouer des relations de terrain. Sont également mises en avant son organisation, la disponibilité de ses équipes, l'adéquation de son offre aux enjeux des collectivités territoriales et aux préoccupations des agents.

L'ensemble des publics concernés considère les formations du CNFPT utiles ou très utiles. Si la satisfaction vis-à-vis de l'établissement est globalement très élevée, l'édition 2015 du baromètre met en lumière des marges de progression auprès de certains publics. Les nouveaux élus souhaitent un renforcement de la communication du CNFPT et se montrent très intéressés par des journées d'échanges de pratiques. Les agents de catégorie A sont demandeurs de formation encore plus spécialisées et pointues, axées notamment sur les nouveaux métiers, et mettent l'accent sur l'excellence des intervenants.

Bernard Amiens fait part de la satisfaction du SDIS du Jura (dont il est 2^{ème} vice-président) à l'égard des formations mises en place par la délégation régionale.

Déborah Dumoulin-Lacoye confirme, le CNFPT est très présent sur la formation des sapeurs-pompiers professionnels ; les retours sur les formations organisées pour les SDIS sont très bons.

Philippe Flamand souhaiterait que le CNFPT mette en place une communication à destination des élus en général, et des nouveaux élus en particulier, afin de les informer du rôle, des missions et de l'importance que revêt l'établissement pour la formation des agents

territoriaux. Il faut que le CNFPT soit apprécié et reconnu par les élus afin d'éviter une baisse encore plus importante de la cotisation. L'établissement doit pouvoir compter sur le soutien des élus pour un retour au 1%.

La **directrice régionale** présente ensuite l'étude réalisée par l'observatoire sur les effectifs territoriaux au 31 décembre 2012. Cette étude est jointe au présent compte rendu.

Une précision est apportée en ce qui concerne les 1 532 collectivités territoriales et établissements publics mentionnés dans cette étude : ne sont comptabilisées que celles et ceux ayant au moins un agent à temps complet ou ayant un agent à temps partiel et étant déclarés comme collectivités ou établissements publics de rattachement lorsque les agents travaillent pour plusieurs collectivités ou établissements publics.

Jean-Michel Avondo ne doute pas de l'intérêt d'une telle étude, il regrette toutefois que les chiffres datent de 2012. La pyramide des âges a évolué depuis, il est donc difficile d'interpréter ces données. Il se questionne sur les difficultés rencontrées pour obtenir des chiffres actualisés. Ce type d'étude, déjà « obsolète » au moment de sa diffusion, alimente les détracteurs de la fonction publique territoriale.

Philippe Flamand précise que les emplois à temps partiels (souvent des temps de travail non choisis) sont massivement occupés par des femmes. Il lui apparaîtrait intéressant de connaître le taux de féminisation au sein des formations mises en place par la délégation régionale. Cet indicateur « reflèterait » le niveau d'égalité d'accès à la formation entre hommes et femmes.

Jean-François Longaretti souhaiterait connaître la programmation de la délégation voire de l'interrégion sur les formations relatives aux risques psychosociaux ; de nombreux cadres supérieurs se trouvent actuellement démunis de ressources face à ces questions.

La conseillère formation confirme que des formations aux risques psychosociaux sont programmées aussi bien en Franche-Comté qu'au niveau de l'interrégion Est.

Il questionne également sur le temps d'attente des agents de la ville de Besançon (9 mois) pour intégrer une formation de police municipale.

La formation initiale des policiers est gérée au niveau interrégional. Le conseiller formation en charge du dossier n'étant pas présent à la séance, il est demandé à Monsieur Longaretti de transmettre des éléments complémentaires sur le problème évoqué. Un contact sera ensuite pris avec la délégation Lorraine afin de connaître les raisons de ce délai anormalement long pour intégrer le dispositif.

A noter : toutes les réponses aux questions formulées ainsi que les données chiffrées demandées lors de la séance seront communiquées lors du prochain CRO.

Après échange avec les membres présents, les dates des prochaines séances sont arrêtées :

- 7 avril 2016 de 10h00 à 12h00
- 8 septembre 2016 de 10h00 à 12h00

Le délégué régional remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance à 11h20.

Michel Désiré,
Délégué régional